

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Désignation des membres des commissions municipales et des représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs

P. J. : 3 projets de délibération

Lors de son installation au sein du conseil municipal le 29 avril 2014, Madame Kareen CORNAILLE a été désignée suppléante du Maire pour siéger au comité syndical du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) et suppléante de Monsieur Mathieu OUANEMA, au sein de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à son remplacement au sein des commission municipale et organisme extérieur susmentionnés.

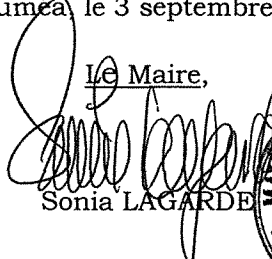
D'une manière générale, il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à la nomination ou présentation.

Toutefois, conformément à l'article L 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et à l'article 31 du règlement intérieur, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

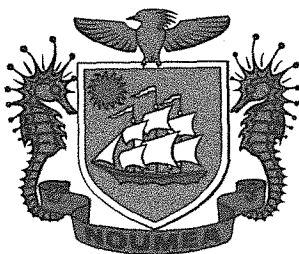
Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose, il est proposé au conseil municipal de lever, préalablement au vote, le scrutin secret pour désigner des représentants du conseil municipal au sein de commissions municipales et des organismes extérieurs.

Tel est l'objet des trois projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 3 septembre 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	29	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants (14 procurations)	:	43	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

levant le vote à scrutin secret pour la désignation de représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres et organismes extérieurs

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 11 SEP. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L 121-12,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Nouméa et notamment son article 31,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/202 du 3 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote au scrutin secret pour désigner des représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres et du comité syndical du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

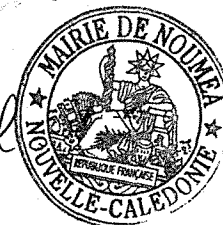
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (C.C.M.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

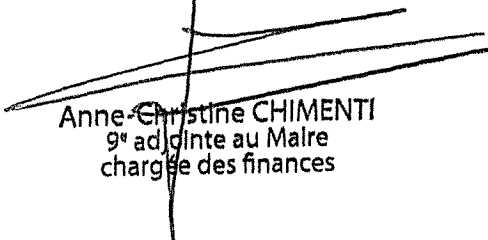
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué

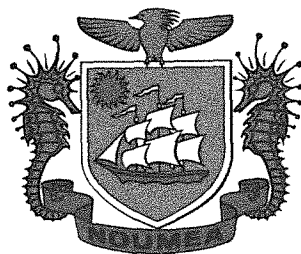
~~et notifié le~~

et / ou publié le 13 SEP. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

728

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
		Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Nombre de présents	: 29	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants	: 43	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
(14 procurations)		Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/728
modifiant la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant
les membres des commissions municipales permanentes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1300 du 13 octobre 2015 modifiant la délibération n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1480 du 1^{er} décembre 2015 modifiant la délibération n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/722 du 5 septembre 2017 modifiant la délibération n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/303 du 3 avril 2018 modifiant la délibération n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Nouméa et notamment ses articles 18 et suivants,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/202 du 3 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour l'article 1^{er},

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 10 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, ou son représentant, Président, la **Commission d'Appel d'Offres**:

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
M.	Daniel LEROUX	M.	Marc ZEISEL
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Dina REY
M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Kareen CORNAILLE
M.	Patrick SENS	Mme	Martine LAGNEAU
M.	Marc MANSEL	M.	Alexandre MACHFUL
Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Mireille LEVY
M.	Jonas TAOFIFENUA	M.	Charles ERIC
Mme	Sonia BACKES	M.	Philippe BLAISE

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, ou son représentant, Président, la **Commission d'Appel d'Offres** :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
M.	Daniel LEROUX	M.	Marc ZEISEL
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Dina REY
M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Karine DESTOURS
M.	Patrick SENS	Mme	Martine LAGNEAU
M.	Marc MANSEL	M.	Alexandre MACHFUL
Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Mireille LEVY
M.	Jonas TAOFIFENUA	M.	Charles ERIC
Mme	Sonia BACKES	M.	Philippe BLAISE

LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (C.C.M.)	-	1
CAB	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte ayant été transmis le 13 SEP. 2018 au Commissaire Délégué et notifié le 13 SEP. 2018 et / ou publié le 13 SEP. 2018 est exécutoire de plein droit.



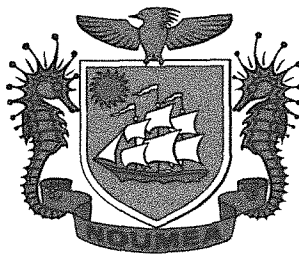
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	29	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants (14 procurations)	:	43	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 729
modifiant la délibération n° 2014/548 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de
Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur cadre de vie

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/548 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur cadre de vie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/778 du 23 juin 2015 modifiant la délibération n° 2014/548 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur cadre de vie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/724 du 5 septembre 2017 modifiant la délibération n° 2014/548 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur cadre de vie,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/202 du 3 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour l'article 1^{er},

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 1^{er} de la délibération du conseil municipal modifiée n° 2014/548 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du comité syndical du **Syndicat Intercommunal au Grand Nouméa** :

<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANTS</u>	
Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kareen CORNAILLE
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Tristan DERYCKE
M.	Marc MANSEL	M.	Christophe OBLED
M.	Daniel LEROUX	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Marc ZEISEL	Mme	Françoise SUVE
M.	Charles ERIC	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU



Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du comité syndical du **Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa** :

<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANTS</u>	
Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Valérie LAROQUE
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Tristan DERYCKE
M.	Marc MANSEL	M.	Christophe OBLED
M.	Daniel LEROUX	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Marc ZEISEL	Mme	Françoise SUVE
M.	Charles ERIC	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU

LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

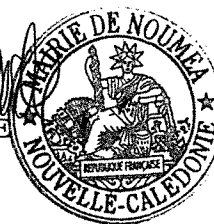
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (C.C.M.)	-	1
CAB	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le
et / ou publié le 13 SEP. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ